CONDITIONS :

ABONNEMENT.

[illegible]

Les Annonces de mariage et de décès, les articles pour réclamer l'attention du public à des ventes d'immeubles, [illegible]

Les Annonces qui ne doivent paraître que trois fois [illegible]

Les Avocats de candidature à des emplois publics et toutes annonces d'une nature politique, paieront le double du prix ordinaire.

Avis aux prétendus chasseurs de chevreuils et de bêtes [illegible] dans la Prairie du Chef Menteur.

TROIS des plus beaux bayous de [illegible] habitation du Chef Menteur, [illegible]

[illegible]

6 sept—4 A. MICHOUD.

A LOUER.

A LOUER une maison située à l'encoignure des rues Craps et Clouet, faubourg Washington, avec ses dépendances, [illegible] S'adresser au No. 19, rue Toulouse, chez Mr. A. Capdevielle.

30 aout—6

A LOUER. Un beau Magasin, rue Toulouse, entre les rues Royale et Bourbon. S'adresser au bureau du caissier de l'Association Consolidée.

7 aout

A LOUER—Le magasin no. 24, rue de la Douane, [illegible] QUARLES & Co. 34, Nelle Levée.

6 juil

A LOUER—Une maison rue des Remparts, entre les rues des Ursulines et du Bayou, s'adresser à B. DRUGIER.

19 juil

A LOUER—Le magasin no. 66 rue du Camp, possession peut être immédiatement donnée. S'adresser sur les lieux. 19 juil

ESCLAVES EN MARRONNAGE.

$50 DE RÉCOMPENSE

SERONT données pour l'arrestation de LUCIE et de LOUISA. [illegible] S'adresser au bureau de ce journal.

[illegible]

VINGT CINQ PIASTRES DE RÉCOMPENSE. [illegible] l'esclave SIMON, [illegible] S'adresser à J. Barthet, à la Nlle-Orléans. 6 sept—3

DÉTENU à la geôle de la paroisse St. Bernard, un petit nègre nommé MADISON, [illegible] M. Jacques Berrey, de la Nlle-Orléans. [illegible]

Paroisse St. Bernard, 29 aout 1838.

30 aout—10 FRANÇOIS GARIC—shérif

S'EST absentée il y a huit jours, une petite griffonne esclave, nommée CATHERINE, âgée de 13 à 14 ans, [illegible] rue Dumaine No 19. CELESTE PAWELL.

30 aout—2

CINQUANTE PIASTRES DE RÉCOMPENSE SERONT données par le soussigné, pour l'arrestation du jeune nègre ANDREW, qui est parti marron le 9 du courant. [illegible]

JOHN MINTURN, No. 13, Exchange Place.

30 aout—13

ANIMAUX EPAVES.

EAUX EPAVES. Il a été conduit aux écuries de Mr Guérin, rue Ste. Anne, No. 214, [illegible]

M. MAURICE, capitaine.

$50 DE RÉCOMPENSE. [illegible] No. 103.

23 aout BLINEAU.

AVIS—Les acquéreurs des propriétés situées à la Pointe Christiana, [illegible]

AVIS—William C. Norris, s'étant retiré de la société de W. C. & T. Norris, [illegible] au No. 88, rue de Chartres. THADDEUS NORRIS, de Philadelphie. WILLIAM S. MOUNT, W. T. THROCKMORTON, de la N. Orléans.

Nlle Orléans le 14 juillet 1838.

EAU DE VIE et genièvre, [illegible] J. & L. GIRARD, 13, rue Conti.

EAU DE VIE—[illegible] J. BARRELLY, 130, rue Toulouse.

CHAUDRONS DE FER, reçus et à vendre par THOS. BARRETT, 5, rue Carondelet.

4 juillet—37

VENTES PAR LE REGISTER DES TESTAMENTS.

SUCCESSION DE FRANÇOISE MARSENAT, f. c. l.

Vente par le Régistre des Testaments.

LE mardi, [illegible] d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves, dans et pour la paroisse et ville de la Nelle Orléans, [illegible] les esclaves ci-après décrits, savoir:

PHILLIS, négresse âgée d'environ [illegible]

Et JULIENNE, négresse créole, âgée d'environ vingt ans, bonne blanchisseuse, repasseuse et domestique de maison, adonnée au marronnage.

Conditions de la vente—Comptant.

11 aout W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

N. B. Les actes de vente seront passés aux frais des acquéreurs par devant Carlisle Pollock not. pub.

Succession de Caldéron.

MARDI, onze septembre 1838 à dix heures du matin, rue Craps, entre les rues St. Antoine et Bagatelle, en vertu d'un ordre de l'Honorable Cour des Preuves [illegible]

Conditions de la vente—Comptant.

30 aout W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

SUCCESSION SHAW. [illegible]

Conditions de la vente comptant. W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

SUCCESSION SAGNA. [illegible]

Conditions comptant. W. F. C. DUPLESSIS.

SUCCESSION DE LAROCHE.

Vente par le Régistre des Testaments.

LE lundi, premier octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente rendu par l'honorable Cour des Preuves dans et pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans, [illegible]

Conditions: comptant.

30 aout W. F. C. DUPLESSIS, Régistre des Testaments.

SUCCESSION SHAFF.

Vente par le Register des Testaments.

LE lundi, premier octobre 1838, à midi, en vertu d'un ordre de vente de l'honorable Cour des Preuves [illegible] savoir:

Un nègre nommé Charles, âgé d'environ 35 ans.

Un jeune mulâtre nommé Shedrick, âgé d'environ 15 ans.

Une négresse nommée Nancy, âgée d'environ 25 ans.

Une négresse nommée Grasiana, âgée d'environ 36 ans.

[illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Register des Testaments.

SUCCESSION RABASSA.

Vente par le Register des Testaments.

LE mardi, deux octobre 1838, à midi, [illegible]

W. F. C. DUPLESSIS, Reg. des Testaments.

RELIURE

AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'IMPRIMERIE DU PICAYUNE.

LES soussignés prennent la liberté d'annoncer à leurs pratiques et au public en général, qu'ils ont transporté leur établissement au No. 38, rue du Camp, au rez-de-chaussée du Picayune, où ils sont prêts à exécuter tous les ordres qui leur seront faits.

[illegible]

BRONSEMA & HOWSON.

AUX PLANTEURS DE COTON.

LES soussignés offrent en vente la Presse à Coton dernièrement inventée par le Dr. Newell, de Grand Gulf, et manufacturée par Messrs James Wilson & Co, de Cincinnati. [illegible]

[illegible]

JUSTUS VAGEN & Co.

N. B. On peut voir, à l'adresse ci-dessus, le plan et la description détaillée de cette Presse.

17 juil—3 mois

UNE BELLE CHEVELURE.

EST de tous les ornements, celui qui pare le mieux la figure humaine. [illegible] le BAUME DE COLUMBIA D'OLDRIDGE [illegible]

ROBERT WHARTON, Maire.

PRÉCAUTION—[illegible]

VENTES PAR SHÉRIFF ET JUGES

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson. Cour de District.—Pierre Alexandre Guilbert [illegible]

M. J. GARCIA, shérif.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District de la Nouvelle Orléans. Oliver P. Jackson & Benjamin Kendig contre Charles H. L. Elwyn. [illegible]

UN LOT OU MORCEAU DE TERRE situé dans la ville de Lafayette, [illegible]

9 aout M. J. GARCIA, shérif.

Vente par le shériff.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District.—Mary A. Nott contre Spencer Gloyd et la succession de Silvester G. Clark. [illegible]

M. J. GARCIA, shérif.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse de Jefferson—Cour de District—No 15339. [illegible]

QUATRE CARRÉS DE TERRE [illegible]

M. J. GARCIA, shérif.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Paroisse St. Jean Baptiste—Cour des Preuves—Succession de la dame Madeleine Kesne, [illegible]

CONDITIONS. [illegible]

B. LEBLANC, juge.

AUX PLANTEURS DE COTON.

PERDU samedi dernier, [illegible] RAMON ALVAREZ.

BEWIS & KERR.

PORTEFEUILLE PERDU.

PERDU mercredi, soit au Lac, [illegible] MARC VALETTE.

MOULIN A PAPIER A VENDRE.

C'EST établissement bien connu, [illegible]

B. F. GUEX, Secrétaire de la Presse à coton à vapeur de la Levée.

VENTES DES SHÉRIFFS.

COUR DE DISTRICT—François [illegible] FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Levi Peirce vs. [illegible] FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Brown Brothers & Co. c. F. R. Southmayd & Co. [illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE PAROISSE—[illegible] FRED. BUISSON, shérif.

COUR DE DISTRICT—Edward Ducros [illegible]

FRED. BUISSON, shérif.

PAR LE MARSHAL.

J. Walsh vs. N. Howard.

EN vertu d'un ordre de fieri facias [illegible] B. BEAUREGARD, marshal.

A. Grant vs. G. Jourdand & J. W. Collins. [illegible] B. BEAUREGARD, marshal.

Condorvelle & Lheroin vs. J. P. Palmer. [illegible] B. BEAUREGARD, marshal.

AVIS.

LES propriétaires des Drays et Tombereaux qui [illegible]

CHANGEMENT DE DOMICILE—[illegible]

RELIURE—[illegible]

PENDANT l'absence temporaire de [illegible]

ART DE GRAVER SUR LA PIERRE. [illegible]

SANGSUES—[illegible] P. GAMOTIS.

BIÈRE—[illegible]

VENTES A L'ENCAN.

[illegible]

CONDITIONS DE LA VENTE: COMPTANT.

Actes de vente par devant Edw. Barnett, notaire, aux frais des acquéreurs. 21 aout—15 Cpt

BAINS FLOTTANS,

au bas de la Levée, vis-à-vis la rue Mandeville,

PROPRETÉ, PLAISIR, SANTÉ.

CET établissement est maintenant complet, [illegible]

A VENDRE—Une belle maison [illegible]

AVIS—[illegible]

SUCCESSION DE CHARLES L. GARDNER.

AVIS est par le présent donné aux créanciers [illegible]

AVIS—[illegible] DUVERGIE & WOODLEY.

[illegible] S. FRANKLIN, J. D. HENDERSON.

FABRIQUE d'Eaux [illegible]

MR. ET MME. GIRON, rue d'Orléans [illegible]

M. L. DUPERRON, [illegible]

COMPAGNIE DU THÉÂTRE D'ORLÉANS.

[illegible] J. A. DUREL.

AVIS LÉGAUX.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de paroisse [illegible]

ÉTAT DE LA LOUISIANE—Cour de Paroisse pour la paroisse et ville de la Nouvelle Orléans. [illegible]

TEODORE LEWIS, Dép. Greffier.

ÉTAT DE LA LOUISIANE—[illegible]

ARMAND DUYOL—Dép. greff.

PROCLAMATION.

E. D. WHITE,

Gouverneur de l'Etat de la Louisiane.

ATTENDU que le siège [illegible]

(Signé) E. D. WHITE.

Par le Gouverneur:

(Signé) W. C. C. CLAIBORNE, Secrétaire-d'Etat.

AVIS est par le présent donné [illegible]

Signé PAUL BERTUS, Recorder.

Signé C. GENOIS, maire.

ON DEMANDE—[illegible] WALKER, KNIGHT & CO.

A VENDRE—[illegible]

TOILE de Cordes [illegible]

BOUTEILLES [illegible]

PIASTRES [illegible]

POUR ST. LOUIS, ALTON.

Le beau bateau neuf [illegible] LITTLE RED, [illegible] HOGERT & HAWTHORN.

Le steamer GALINDAN, [illegible]

POLAND, BELOCQ & BERLUS.

Le superbe bateau à vapeur MERCHANT, [illegible] MAUNSELL WHITE & Co.

Le steamer LEVANT, [illegible]

J. B. COLLA, Agent.

POUR LA BAIE ST. LOUIS, Pass Christian, Biloxi et Pascagoula.

Le steamer GIRAFFE, [illegible] CAPITAINE SWILER.

PROSPECTUS.

CODE DE PROCÉDURE DE LA LOUISIANE.

[illegible]

CODE CIVIL DE LA LOUISIANE.

C'EST ouvrage, attendu avec tant d'impatience, [illegible]

$2,000 DE RÉCOMPENSE.

[illegible]

PASSAGE DE LA BOURSE OU EXCHANGE PLACE.

AVIS est par le présent donné à toutes personnes [illegible]

ANTHONY RASCH, [illegible]

[illegible]

CABOTAGE.

PAQUEBOTS POUR NEW YORK (Nouvelle Ligne.)

[illegible]

H. O. AMES, No. 40 rue du Camp.

POUR PHILADELPHIE.

Le brick [illegible] SWAN, capitaine Snell, [illegible] JAMES D DEGREE, 16, rue de la Douane.

POUR CHARLESTON.

La belle goélette fine voilière, classée A1, IMPERIAL, capitaine Parlow, [illegible] J. A. BARELLI & Co, 61, rue de la Commune.

POUR CHARLESTON. [illegible] L. H. GALE, 92, rue de la Commune.

POUR LA BAIE ST. LOUIS. [illegible] W. E. & E. MURPHY, 128, Vieux Bassin.

PORTS ETRANGERS.

POUR LA HAVANE.

La goélette WILLIAM & MARY, capitaine Taylor, [illegible] A. CAPDEVIELLE & Co, rue Toulouse, No 19.

POUR LA HAVANE.

Le brick A. E. classé A. 1, capitaine Dancell, [illegible] J. W. ZACHARIE & Co., 94, rue de la Douane.

POUR LIVERPOOL—Le navire [illegible] HOBERT, capitaine Sel-[illegible] LEVI H GALE, 92, rue de la Commune.

POUR LIVERPOOL. [illegible] L. H. GALE.

POUR LIVERPOOL. Le [illegible] A1 LAURENS [illegible] L. H. GALE, 92, rue de la Commune.

[illegible] WOOD & SIMMONS, 80, rue des Magasins.

A VENDRE OU A FRÉTER. La goélette GENEVA, [illegible] J. M. DE MIRANDA, 113, rue Bourbon.

A VENDRE OU A FRÉTER. La goélette CORA, [illegible] J. M. DE MIRANDA, 113, rue Bourbon.

A FRÉTER OU A VENDRE. Le beau brick JANE, capitaine John E. Al-[illegible] J. W. ZACHARIE & Co.

A VENDRE OU A FRÉTER. La belle et solide goélette Water Witch, [illegible] A. CAPDEVIELLE & Co., rue Toulouse, No. 19.

A VENDRE OU A FRÉTER. La goélette MEXICO, [illegible]

A VENDRE. La goélette fine voilière LIBERTY, [illegible] LEGENDRE & BERNIAUD, 27, rue St. Louis.

BANQUE DES AMÉLIORATIONS. [illegible] J. B. RABOTEAU, caissier.

BANQUE DES NÉGOCIANTS. Nouvelle Orléans, 27 août 1838. [illegible] W. W. FRAZIER, caissier.

Association Consolidée des Cultivateurs de la Louisiane. [illegible] A. BAUDOUIN, caissier.

CAFÉ MOCHA de qualité supérieure, [illegible]

CIGARES en magasin, [illegible] J. M. DE MIRANDA, No. 113, rue Bourbon.

Mairie de la Nouvelle Orléans. CONFORMÉMENT aux ordonnances du Conseil de ville et du Conseil de la 1re Municipalité [illegible] D. PRIEUR, maire.

NOURRICE—Une dame veuve, [illegible]

ON demande à louer [illegible]

LA société existant sous la raison de Dutillet & Delery, [illegible]

$50 DE RÉCOMPENSE.

LA récompense ci-dessus sera payée à quiconque fera découvrir la personne ou les personnes qui ont brisé la geôle de la paroisse de Jefferson, [illegible] Warner W. Stewart, [illegible] MANUEL J. GARCIA, shérif.

A VENDRE—Une certaine quantité d'îlets [illegible] B. MARIGNY.

SANGSUES. [illegible]

20,000 sangsues de bonne qualité, à vendre en gros et en détail, [illegible] P. COFACUS.

CLOUS—300 barils clous, à vendre par ROBERT H. WHITE, 34, rue Gravier.

BILLETS de Kentucky ou certificats de dépôt, [illegible] PIERCE SHANNON & BROTHER, 37, rue des Magasins.

WILLIS STEWART, Marchand-Commissaire, Louisville, Kentucky.

DES avances libérales [illegible] PIERCE SHANNON & BROTHER, 37, rue des Magasins.

CASIMIR—[illegible] KOHN, DARON & Co.

EAU-DE-VIE—[illegible]

75 [illegible] A. LEBLANC.

BALLES DE COTON—[illegible] KOHN, DARON & Co.

TERMS OF [illegible]

COASTW[ISE]

PACKETS FOR NEW Y[ORK]

Ship Orleans, S. Sears, master, [illegible]

Ship Alabama, C. C. Berry, [illegible]

Ship Arkansas, E. S. Dennis, [illegible]

Ship Saratoga, W. Hathaway, [illegible]

Ship Nashville, D. Jackson, [illegible]

Ship Kentucky, J. Bunker, [illegible]

[illegible]

FOREIGN P[ORTS]

[illegible]

$2,000 REW[ARD]

[illegible]

NOTICE.—WILLIAM C. [illegible] THADDEUS NORRIS, WILLIAM S. MOUNT, W. T. THROCKMORTON.

[illegible]